

GERMES DANS LE LAIT OU LES FROMAGES

1. Actions

- Plan d'aide à la recherche

Pour les cheptels ayant mis en évidence la présence de germes dans le lait ou les fromages suite à un autocontrôle.

2. Prises en charge

- Plan de dépistage :

50% du coût des analyses (plafond de 1500€).

3. Contrat



Page suivante